

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2022-16
du 06 Octobre 2022**

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 24 octobre 2022 au 28 octobre 2022 les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local :

Dates	Activités	Tarifs
24/10/2022	Repas	3 euros
25/10/2022	Repas	5 euros
26/10/2022	Laser Game	21 euros
27/10/2022	Soirée RAOUL	5 euros
28/10/2022	Activités déco maison	2 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 10 OCT. 2022
Notifiée le : 10 OCT. 2022
Affichée le : 10 OCT. 2022

